



DOSES ET USAGES

Usages homologués	Cultures couvertes	Doses	Stade d'application	Nb max d'application /an	DAR
Blé, orge, seigle	Blé tendre*, blé dur*, orge*, seigle, triticale, épeautre	15 g/ha	3 feuilles à dernière feuille développée (BBCH 13-39)	1	90 jours
		30 g/ha	Début tallage à dernière feuille développée (BBCH 20-39)	1	90 jours

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides

*: de printemps et d'hiver.

MODE D'ACTION

ISOMEXX® est un herbicide anti-dicotylédones da post-levée à large spectre.

Il contient une molécule de la famille des sulfonyles. **ISOMEXX®** agit sur les mauvaises herbes sensibles en place lors du traitement en inhibant la synthèse de l'acétolactase synthétase (ALS), ce qui bloque leur croissance et entraîne leur disparition progressive. Un délai d'une heure sans pluie suffit pour que **ISOMEXX®** soit absorbé par les plantes. L'action de **ISOMEXX®** est peu dépendante de la température, cependant des températures supérieures ou égales à 5°C favorisent une meilleure efficacité. Non volatil **ISOMEXX®** s'utilise dès 0°C même sur sol gelé.

Sur blé dur, traiter en conditions poussantes sur cultures bien implantée. Toutefois, ne pas traiter sur des cultures en état de stress (asphyxie des plantes liée à un excès d'eau temporaire, plantes déchaussées ou fragilisées suite aux effets du gel...).

Ne pas traiter si risque d'amplitudes thermiques anormalement élevées.

Mode d'action

B

Classification H.R.A.C.
Alterner vos modes d'action, c'est pérenniser vos solutions.

RESISTANCE

L'utilisation répétée sur une même parcelle de préparations à base de substances actives d'une même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est recommandé d'alterner des préparations à base de substances appartenant à des familles ayant des modes d'action différents.

PREPARATION DE LA BOUILLIE

ISOMEXX® se présente sous forme de granulés à disperser dans l'eau. **ISOMEXX®** s'utilise avec un pulvérisateur à jet projeté avec des buses adaptées pour limiter les phénomènes de dérive et assurer une bonne répartition de la bouillie sur la culture.

La formulation de **ISOMEXX®** permet un emploi aisé à des volumes de 100 à 350 litres d'eau par hectare. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **ISOMEXX®**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu de liquide ou solide d'un traitement précédent. Verser directement **ISOMEXX®** dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, l'agitateur en mouvement. Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

CULTURE SUIVANTE ET DE REMPLACEMENT

Cultures suivantes: dans le cadre normal de la rotation, il est possible de semer les cultures suivantes après une application de **ISOMEXX®** :

_ à l'automne: céréales et graminées fourragères, colza, féverole et pois d'hiver.

_ au printemps: céréales, betterave, pois protéagineux, pois de conserve, tournesol, maïs, haricot, endive, pomme de terre, soja, lin, sorgho. En l'absence d'information suffisante, l'implantation de toute autre culture est déconseillée dans les 16 mois qui suivent le traitement avec **ISOMEXX®**.

Cultures de remplacement: en cas d'interruption de culture, respecter un délai de 120 jours entre cette interruption et tout nouveau semis ou implantation d'une nouvelle culture, excepté pour les cultures où le metsulfuron-méthyle est déjà autorisé.

AMM: 2080124

Composition: 20% de metsulfuron-méthyle

Formulation: Granulés dispersibles dans l'eau (WG)



Dés herbant céréales

ISOMEXX®



RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

ISOMEXX® doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les manques et les surdosages.

ISOMEXX® n'est pas volatil. Éviter tout entraînement du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines, ainsi que les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèce dicotylédones).

Lors d'une pulvérisation par voie terrestre ou aérienne, un soin tout particulier doit être apporté afin d'éviter les dérives de pulvérisations en dehors de la zone ciblée, dans ou sur les étangs, les cours d'eau ou les fossés de drainage. Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante ou avec des buses adaptées (anti-dérives), diminue le risque de dérive, mais ne l'empêche pas si les pulvérisations sont effectuées de manière incorrecte ou en présence de conditions environnementales défavorables. C'est à l'opérateur de décider si le pulvérisateur est adapté à l'application envisagée, s'il est bien réglé, ainsi que de vérifier l'absence de dérive.

ISOMEXX® doit être uniquement utilisé en suivant les recommandations indiquées sur cette étiquette. Nufarm ne sera pas responsable des pertes ou des dégâts occasionnés par une utilisation non conforme à ses recommandations. L'utilisateur assume tous les risques associés à toute utilisation non conforme à ces recommandations.

EFFICACITE

Spectre d'efficacité du **ISOMEXX®** à 30 g/ha (6 g/ha de metsulfuron-méthyle)

Adventices	Efficacité	Adventices	Efficacité	Adventices	Efficacité
Alchémille des champs	TS	Moutarde des champs	TS	Pensées sp.	S
Amarante	TS	Pensée des champs	TS	Renoncule	S
Capselle Bourse à pasteur	TS	Ravenelle	TS	Renouées	S
Cardamine hirsute	TS	Rumex obtus	TS	Rumex crépu	S
Céraiste aggloméré	TS	Scandix	TS	Véronique de perse	S
Chardon	TS	Séneçon commun	TS	Véronique des champs	MS
Géranium à feuille découpée	TS	Stellaire	TS	Gaillet	R
Laiteron des champs	TS	Bleuet	S	Fumeterre	R
Lamier pourpre	TS	Chénopode	S	Liseron des champs	R
Matricaire camomille	TS	Coquelicot	S	Véronique à feuille de lierre	R
Mouron des oiseaux	TS	Liseron des haies	S		

TS: Très sensible – S: Sensible – MS: Moyennement sensible – R: Résistant

PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

NETTOYAGE

Vidanger complètement le pulvérisateur et rincer immédiatement l'intérieur de la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve. Ensuite, vidanger complètement. Comme pour toutes les sulfonylurées, un nettoyage complet avec un nettoyeur adapté est recommandé. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Rincer l'appareil sur les lieux mêmes du travail. Éliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.



Désherbant céréales

ISOMEXX®

PRECAUTION D'EMPLOI

Prendre des mesures adéquates afin de limiter les risques de dérives lors de l'application de la préparation. Certaines cultures limitrophes (en particulier les cultures de betteraves, pois, tournesol, colza, carottes, laitues, moutarde, tomate et d'autres cultures de dicotylédones) peuvent s'avérer sensibles à la préparation.

Utiliser une pression de pulvérisation aussi basse que possible ainsi qu'une hauteur de rampe peu élevée par rapport à la végétation à traiter, tout en s'assurant de la bonne répartition. Traiter par temps calme, sans vent (vitesse inférieure à 5 m/sec) et par une température ne dépassant pas 25°C à l'ombre.

Eviter le contact avec les yeux. Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Ne pas traiter les fossés en eau et les talus, bordures ou pieds de clôture, situés le long des points d'eau.

STOCKAGE

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants, dans un local spécifique signalé, fermé à clé et aéré ou ventilé. Stocker à une température supérieure à 0°C.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (www.adivalor.fr) ou autre service de collecte spécifique.



INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P273: Eviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Délai de réentrée: 6 heures

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation **KARAL® WG** ou toute autre préparation contenant du metsulfuron-méthyle plus d'une fois tous les ans sur la même parcelle.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



Nufarm

Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.